



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 juillet 2020 à 19 h, à huis clos, en conformité  
avec l'arrêté ministériel numéro 2020-004 par lequel la ministre  
de la Santé et de Services sociaux a mis en place des mesures  
spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques  
de la propagation de la Covid-19  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Kristine Marsolais,  
Conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Nataliya Horokhovska, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut

**ABSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
M. Robert Denis, Directeur d'arrondissement par intérim

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et  
villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 05.  
Les questions ont été soumises via la page internet de l'arrondissement ou le  
bureau des élus.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 06, mais aucune  
question n'est posée.

10.02

---

**CA20 12130**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020, à 19 h**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 juillet 2020 à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA20 12131**

**Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 à 8 h, de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 à 8 h et de la séance extraordinaire du 23 juin à 8 h 30**

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2020, à 19 h, de la séance extraordinaire du 8 juin 2020 à 8 h, de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 à 8 h et de la séance extraordinaire du 23 juin à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.04

---

**CA20 12132**

**Autoriser une dépense totale de 473 620,20 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à LML Paysagiste et frères inc. au montant de 425 076,37 \$, taxes incluses, pour les travaux de nivellement et de remplacement de la surface synthétique du terrain de soccer du parc Lucie-Bruneau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2020-12-TR (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 473 620,20 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de nivellement et de remplacement de la surface

synthétique du terrain de soccer du parc Lucie-Bruneau de l'arrondissement d'Anjou.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, LML Paysagiste et frères inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 425 076,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 2020-12-TR (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1207715012

---

**CA20 12133**

**Autoriser une dépense additionnelle de 1 684,23 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences dues à des travaux supplémentaires liés au gazon, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert Inc., pour les travaux de réaménagement paysager du site de la Mairie d'Anjou, majorant la dépense totale de 430 611,13 \$ à 432 295,36 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-12-TR**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 1 684,23 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences dues à des travaux supplémentaires liés au gazon, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert Inc., pour les travaux de réaménagement paysager du site de la Mairie d'Anjou, majorant la dépense totale de 430 611,13 \$ à 432 295,36 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-12-TR.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1197715015

---

**CA20 12134**

**Autoriser la réaffectation des crédits au montant de 33 231,19 \$, taxes incluses, en provenance du contrat vers les contingences, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entreprises Daniel Robert Inc., pour les travaux de réaménagement du parc Félix-Leclerc (contrat 2020-04-TR)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la réaffectation des crédits au montant de 33 231,19 \$, taxes incluses, en provenance du contrat vers les contingences, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Les Entreprises Daniel Robert Inc., pour les travaux de réaménagement du parc Félix-Leclerc (contrat 2020-04-TR), conformément aux

politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1207715004

---

**CA20 12135**

**Approuver une deuxième entente de services entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche supplémentaire de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 31 mai au 23 août 2020 - Autoriser une dépense additionnelle de 23 276,40 \$ pour un montant total de 46 552,80 \$ à cette fin**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 23 276,40 \$ pour un montant total de 46 552,80 \$ pour l'embauche supplémentaire de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 31 mai au 23 août 2020.

D'approuver la deuxième entente de services à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou à cette fin, selon les modalités et les conditions prévues au projet d'entente.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le directeur d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1206690002

---

**CA20 12136**

**Autoriser une dépense totale de 227 936,79 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat au montant de 227 936,79 \$, taxes incluses, au plus bas soumissionnaire conforme, Provincial Environnement inc., pour le nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Anjou, pour une durée de trente-six (36) mois, sans option de prolongation - Appel d'offres public numéro 20-18231 (3 soumissionnaires)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 227 936,79 \$, taxes incluses, pour le nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne, incluant le transport et la disposition des résidus, pour une durée de de trente-six (36) mois.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Provincial Environnement inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 227 936,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 20-18231 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1201154004

---

**CA20 12137**

**Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020 ainsi que des achats par carte de crédit pour les mois de mars et avril 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2020, ainsi que des achats par carte de crédit pour les mois de mars et avril 2020.

ADOPTÉE

30.01 1208178007

---

**CA20 12138**

**Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec la construction d'un bâtiment industriel au 8905, boulevard du Golf**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), pour les travaux en lien avec la construction d'un bâtiment industriel situé à 8905, boulevard du Golf.

ADOPTÉE

30.02 1207715014

---

**CA20 12139**

**Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2020**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller de Ville Andrée Hénault comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2020.

ADOPTÉE

30.03 1202911018

---

**CA20 12140**

**Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil, par une consultation publique écrite - Demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) - 6844 de l'avenue Lionel-Daunais, lot numéro 1 110 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 6 avril 2020;

ATTENDU que l'arrêté ministériel numéro 2020-033 daté du 7 mai 2020 permet le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la demande de dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40) pour le bâtiment situé au 6844 de l'avenue Lionel-Daunais, lot numéro 1 110 742 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020.

La nature de la dérogation: autoriser l'implantation d'un pavillon de jardin à une distance de 0,30 mètre de la ligne arrière, alors que le règlement exige une distance minimale de 1,5 mètre, aux conditions suivantes: que le pavillon de jardin ait une hauteur de 3 mètres et une largeur de 5,49 mètres, qu'une partie obstruée le soit uniquement par des lattes de cèdre, que l'ensemble du pavillon incluant les lattes soit construit de cèdre, que tout élément du pavillon soit à une distance de 0,30 mètre de tout autre clôture limitant la propriété.

ADOPTÉE

40.01 1208770013

**CA20 12141**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un agrandissement résidentiel - Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil, par une consultation publique écrite - Demande de dérogation mineure numéro 3001805054 au Règlement concernant le zonage (RCA 40) pour le bâtiment situé au 8205 de l'avenue de Peterborough, lot numéro 1 113 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mars 2020;

ATTENDU que l'arrêté ministériel numéro 2020-033 daté du 7 mai 2020 permet le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial situé au 8205 de l'avenue de Peterborough, sur le lot 1 113 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. A.-Roger Simard, et aux plans et devis préparés par M. Denis Lafrenière, technologue professionnel.

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la demande de dérogation mineure numéro 3001805054, déposée le 18 février 2020, au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment situé au 8205, de l'avenue de Peterborough, lot 1 113 395 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020.

La nature de la dérogation:

Autoriser un taux de cour arrière de 39,6 % suite à l'agrandissement du bâtiment résidentiel sous la condition qu'un arbre soit planté en cour avant, le tout, conformément au plans et devis préparés par M. Denis Lafrenière, technologue professionnel.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1208770007

---

**CA20 12142**

**Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un agrandissement résidentiel - Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil, par une consultation publique écrite - Demande de dérogation mineure numéro 3001800774 au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment situé au 8343 de la place de Croissy, sur le lot numéro 1 110 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mars 2020;

ATTENDU que l'arrêté ministériel numéro 2020-033 daté du 7 mai 2020 permet le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 8343 de la place de Croissy, sur le lot numéro 1 110 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. François Anglehart, et aux plans et devis préparés par M. Claude Marin, technologue professionnel.

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la demande de dérogation mineure numéro 3001800774, déposée le 14 février 2020, au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment situé au 8343 de la place de Croissy, sur le lot numéro 1 110 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020.

La nature de la dérogation:

Autoriser une allée d'accès située devant une porte d'entrée du bâtiment sur la façade principale du bâtiment sous la condition qu'un arbre soit planté en cour avant, le tout, conformément aux plans et devis réalisés par M. Claude Marin, technologue professionnel, datés de juin 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1208770006

---



**CA20 12143**

**Approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatifs à la modification d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, à l'installation d'une enseigne - Autoriser le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil, par une consultation publique écrite - Demande de dérogation mineure numéro 3001810455 au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal**

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 2 mars 2020;

ATTENDU que l'arrêté ministériel numéro 2020-033 daté du 7 mai 2020 permet le remplacement de la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de modification de la façade du bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Jean-Louis Chénard, et aux plans et devis préparés par NEUF ARCHITECT(E)S, datés du 3 février 2020.

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure (article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour la demande de dérogation mineure numéro 3001810455, déposée le 24 février 2020, au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020.

La nature de la dérogation:

Autoriser l'utilisation de quatre matériaux de revêtements extérieurs différents pour la modification de la façade suite aux travaux de démolition de l'ancien magasin « Sears », le tout, conformément au plans et devis préparés par NEUF ARCHITECT(E)S.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1208770008

---

**CA20 12144**

**Adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) », afin d'ajouter l'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide » dans les zones H (Habitation), pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales, et de retirer l'usage conditionnel bar dans la zone C-107**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-033, daté du 7 mai 2020, permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) », afin d'ajouter l'usage « centre d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide » dans les zones H (Habitation) pour les habitations unifamiliales, bifamiliales et trifamiliales et de retirer l'usage conditionnel bar dans la zone C-107.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.05 1208770003

---

**CA20 12145**

**Adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques dans la zone H-110**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-033, daté du 7 mai 2020, permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin d'ajouter des dispositions spécifiques dans la zone H-110.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.06 1208770005

---

**CA20 12146**

**Adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer de la catégorie d'usage commercial C.3 l'usage « vente au détail du cannabis » et de l'ajouter dans la catégorie d'usage industriel I.2**

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-033, daté du 7 mai 2020, permet le remplacement d'une assemblée publique de consultation par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de retirer de la catégorie d'usage commercial C.3 l'usage « vente au détail du cannabis » et de l'ajouter dans la catégorie d'usage industriel I.2.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

40.07 1208770015

---

**CA20 12147**

**Nommer madame Nataliya Horokhovska à titre de secrétaire d'arrondissement pour l'arrondissement d'Anjou pendant l'absence de la Directrice qui occupe cette fonction**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De nommer madame Nataliya Horokhovska à titre de secrétaire d'arrondissement pour l'arrondissement d'Anjou pendant l'absence de la Directrice qui occupe cette fonction.

ADOPTÉE

51.01 1207169001

---

**CA20 12148**

**Prendre acte du dépôt du certificat relatif au registre tenu du 31 mai au 14 juin 2020 concernant le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux » dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (RCA 151)**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut annonçant le résultat du registre tenu du 31 mai au 14 juin 2020 concernant le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rénovation aux édifices municipaux », dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (RCA 151).

ADOPTÉE

60.06 1206690008

---

**CA20 12 28**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 7 mai 2020**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 7 mai 2020.

60.01 1202911017

---

**CA20 12 29**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 5 mai 2020**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 5 mai 2020.

60.02 1202911016

---

**CA20 12 30**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 6 mai 2020**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social tenue le 6 mai 2020.

60.03 1202911015

---

**CA20 12 31**

**Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 4 mai 2020**

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 4 mai 2020.

60.04 1202911014

---

**CA20 12 32**

**Dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 6 avril et 4 mai 2020**

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 6 avril et 4 mai 2020.

60.05 1208770018

---

**CA20 12149**

**Levée de la séance ordinaire du 7 juillet 2020**

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Kristine Marsolais  
Conseillère d'arrondissement

---

Ninon Meunier  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le  
1 septembre 2020.